

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Acteur des marchés financiers : Axiom AI, LEI : 969500QVL977C8L8Q834

Résumé

Axiom Alternative Investments prend en considération les principales incidences négatives (PAI, ou « Principal Adverse Impacts » en anglais) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Axiom Alternative Investments.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Axiom Alternative Investments reconnaît la responsabilité de l'industrie de la gestion d'actifs vis-à-vis de la limitation de l'impact négatif, qu'il soit direct ou indirect, sur les facteurs environnementaux et sociaux par le biais de ses décisions d'investissement. Le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR en anglais) vise à capter ces impacts à travers les indicateurs des principales incidences négatives.

Deux évolutions méthodologiques sont à noter cette année :

- **Approche en cascade pour l'identification de l'entité de référence.** Nous retenons désormais, pour chaque émetteur, les données PAI de l'entité la plus proche de celui-ci dans sa structure de détention. Concrètement, nous privilégions les données de l'émetteur lui-même. A défaut, nous retenons celles de sa société mère directe, et en l'absence de ces dernières, celles de la société mère ultime.
- **Élargissement des sources de données.** Pour les PAI 1 à 3 (émissions de gaz à effet de serre) ainsi que pour le PAI volontaire 4 (part des investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction de leurs émissions de carbone en vue du respect de l'Accord de Paris), nous avons intégré les données de MSCI, en complément de celles de S&P et de Bloomberg, afin d'améliorer notre couverture. Pour le PAI volontaire 4, l'évaluation des sociétés non financières repose désormais exclusivement sur les données des fournisseurs. Les institutions financières continuent en revanche de faire l'objet d'une analyse manuelle par notre analyste ESG, leurs besoins d'analyse étant plus approfondis que ce que permettent les données fournies actuellement.

Nous présentons ci-dessous un bref résumé des changements dans nos PAIs par rapport à 2024.

L'intégration des fonds Silex ainsi que l'évolution des encours du fonds Axiom Emerging Markets Corporate Bonds ont entraîné les principaux changements de sept PAIs :

- Les émissions totales de Gaz à Effet de Serre (GES) ont fortement augmenté (+382%) avec une hausse du Scope 1 (+253%), du Scope 2 (+233%) et du Scope 3 (+434%). Ces dernières représentent dorénavant 82% de nos émissions totales de GES, contre 74% l'an dernier. La hausse plus prononcée du Scope 3 s'explique non seulement par les fonds Silex ainsi que l'intégration de nouveaux émetteurs émergents intensifs en carbone, mais aussi par l'investissement dans un fonds qui a vu son Scope 3 augmenter de plus de 2000% et participer à 62% du Scope 3 total. Cela s'est traduit par une augmentation de 253% de l'empreinte carbone (PAI 2) ainsi que de 109% de l'intensité carbone (PAI 3).

- L'augmentation de notre exposition aux entreprises de l'économie réelle s'est aussi reflétée dans notre exposition aux combustibles fossiles (PAI 4), passant de 1,1% en 2024 à 1,8% en 2025, l'intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (PAI 6), ainsi que pour le PAI 7 (biodiversité), avec +311%, et le PAI 9 (déchets), avec +695%.

Une correction dans notre prise en compte des données provenant de notre fournisseur concernant le PAI 8 (eau) ne permet pas d'analyser la variation du PAI entre 2024 et 2025.

L'amélioration des entreprises est à l'origine des changements survenus pour trois PAIs. La part des entreprises ayant commis des violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10) est ainsi passée de 7,8% à 0,4%, avec plusieurs émetteurs ayant corrigé leur position, quand aucun émetteur de notre portefeuille n'a connu de nouvelle violation. L'exposition aux entreprises sans processus ni mécanismes de conformité au Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE (PAI 11) a de son côté baissé à 9%, contre 16% en 2024, suivant une amélioration des entreprises restées en portefeuille. Enfin, le PAI volontaire 2, relatif à la part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'Accord de Paris, a baissé de 5%, ce qui s'explique principalement par la mise en place d'objectifs de décarbonation d'émetteurs qui n'en avaient pas en 2024.

Deux PAIs ont vu leur résultat se dégrader. Le PAI 14, relatif à la part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées, est passé de 0,01% à 0,09%, avec l'introduction d'un émetteur d'un fonds Silex, ainsi qu'un émetteur qui l'année dernière n'était pas considéré comme exposé. Il convient de noter que les politiques d'exclusion d'Axiom AI ont commencé à s'appliquer aux fonds Silex en 2026. Pour la part des investissements dans des entités n'ayant pas de politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin conforme à la convention des Nations unies contre la corruption (PAI volontaire 15), la hausse (de 0,01% à 0,19%) s'explique par la mise à jour de l'analyse de deux émetteurs, qui étaient auparavant considérés comme ayant une politique, et qui dorénavant ne le sont plus.

L'allocation du portefeuille a entraîné l'évolution de trois PAIs. L'écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI 12) passe de 22,3 à 20,8, avec l'intégration de nouvelles entreprises présentant en moyenne des écarts inférieurs à ceux des sociétés sorties du portefeuille. Le PAI 13 (mixité au sein des organes de gouvernance), avec une hausse de 1%, suit la même logique que le PAI 12 avec de nouveaux émetteurs entrés en 2025 affichant une meilleure diversité de genre que ceux restés en portefeuille. Le PAI 5 (consommation et production d'énergie non renouvelable) s'est quant à lui réduit, passant de 53% à 43%, les nouvelles positions possédant en moyenne une part moins importante que les sortantes.

Quant aux indicateurs applicables aux investissements dans des États et supranationales, le PAI 15, représentant l'intensité des GES des pays d'investissement, a connu une amélioration de 9% grâce à la baisse d'intensité de la majorité des pays investis ainsi que de faibles investissements dans les pays ayant les plus hautes intensités. Le nombre de pays investis connaissant des violations de normes sociales, au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national (PAI 16), reste de son côté à 0%, étant limité par notre politique d'exclusions pays.

i. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES							
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement							
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES (tonnes CO2e)	Émissions de GES de niveau 1	31 402	8 885	72%	Les émissions de Scope 1 et de Scope 2 ont augmenté entre les deux périodes, en raison de l'intégration des fonds Silex, certains investis dans des entreprises de l'économie réelle, ainsi que de la hausse des encours du fonds AEMCB, exposé à des secteurs à forte intensité carbone. Le Scope 3 enregistre également une nette hausse : au-delà de l'effet des investissements cités, un fonds externe déjà présent en portefeuille	Approche générale : Axiom AI est déterminé à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris. Notre parcours a commencé avec notre premier fonds ESG/Climat, Axiom Climate Financial Bond, qui avait un objectif de décarbonation conforme à l'Accord de Paris, basé sur un objectif d'Augmentation de Température Implicite (ITR en anglais).
		Émissions de GES de niveau 2	8 102	2 434			
		Émissions de GES de niveau 3 ¹	170 519	31 917			
		Émissions totales de GES	208 528	43 268			
	2. Empreinte carbone (tonnes CO2e/m EUR)	Empreinte carbone	84	24	74%	Engagement : Axiom AI fait de l'engagement sur des sujets liés au climat avec les banques d'importance systémique mondiale en Europe par le biais d'un dialogue collectif et bilatéral, et	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tonnes CO2e/m EUR)	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	141	67			

¹ Dans le cas des IFs, seules les émissions en amont sont incluses, car les méthodes de calcul des émissions en aval (c'est-à-dire les émissions du portefeuille de prêts/investissements) sont trop descendantes et ne sont pas fiables pour les exercices de suivi et de fixation d'objectifs.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
					l'année dernière en constitue cette année un contributeur majeur, dans une proportion supérieure à celle de l'exercice précédent, son propre Scope 3 ayant fortement progressé. Ainsi, l'empreinte carbone ainsi que l'intensité de GES des entreprises ont augmenté, du fait de la hausse des émissions totales de GES.	avec les petites et moyennes banques par le biais d'un dialogue bilatéral. Nous sommes membres de la « Banks Engagement and Research Initiative (BERI) » de l'IIGCC, et nous prenons part à des échanges avec ShareAction autour des enjeux climatiques de banques. En termes de vote par procuration, Axiom AI soutient les propositions Say on Climate. Ces propositions sont toutefois assez rares dans le secteur financier.
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (%)	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,8	1,1	79%	L'augmentation de notre exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles résulte des mêmes évolutions de portefeuille que celles observées sur les émissions de GES : d'une part l'intégration des fonds Silex, investis dans des entreprises de	Exclusions : En 2025 nous nous sommes engagés à l'élimination progressive de l'exploitation minière du charbon et de la production d'électricité à base de charbon, avec une sortie complète dans les pays de l'OCDE d'ici 2030 et au niveau mondial d'ici 2040 (Voir tableau 1).

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
					l'économie réelle, et d'autre part la hausse des encours du fonds AEMCB, qui a pris position sur de nouveaux émetteurs exposés, en gardant certains émetteurs déjà en portefeuille l'an passé.	Prochaine période de référence : En 2026, nous nous efforcerons d'augmenter la couverture des émissions de la catégorie 15 du Scope 3 des IFs et la couverture du portefeuille afin d'améliorer notre analyse. Ainsi, Axiom AI travaille actuellement à l'adoption d'une stratégie climatique alignée sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Nous sommes notamment en train d'intégrer le Net Zero Investment Framework (NZIF), développé par l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC), que nous considérons comme le cadre le plus approprié pour notre univers d'investissement.
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (%)	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	42,9	53,4		La part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable s'est quant à elle réduite grâce à des nouvelles positions, qui affichent en moyenne une part d'énergie non renouvelable inférieure à celle des sociétés sorties du portefeuille.	
5.a Part de la consommation d'énergie non renouvelable (%)	Part de la consommation d'énergie des sociétés qui provient de sources d'énergie	42,5	48,1	78%	La part de la consommation d'énergie non renouvelable s'est réduite grâce aux	

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
	non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie				nouvelles positions, qui affichent en moyenne une part d'énergie non renouvelable inférieure à celle des sociétés sorties du portefeuille.	
5.b Part de la production d'énergie non renouvelable (%)	Part de la production d'énergie des sociétés qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	24,1	7,9		La part de la production d'énergie non renouvelable a augmenté, notamment avec les investissements de notre fonds AEMCB.	
6.a. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE A	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés	2 893	1 581	38,3%	Le PAI a augmenté pour tous les secteurs, exceptés le H (Transport et stockage). La principale raison de ces	

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
6.b. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE B	bénéficiaires d'investissements	3 190	152,7	87%	augmentations est l'exposition aux nouvelles entreprises, notamment les entreprises de notre fonds émergent.	
6.c. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE C		585,5	104,4	48,2%		
6.d. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE D		532,4	254,6	78,8%		
6.e. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE E		99,4	0,04	100%		
6.f. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort		1 237,3	1 024,6	100%		

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES							
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
	impact climatique - NACE F						
	6.g. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE G		3 247,4	142,7	90,1%		
	6.h. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE H		624,4	958,2	43,7%		
	6.i. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE K		8,4	7,6	69,7%		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (%)	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones	3,6%	0,9%	66%	L'augmentation de l'indicateur s'explique principalement par les émetteurs des fonds Silex, dont l'intégration a accru notre exposition à des entreprises ayant	Approche générale : La biodiversité est prise en compte dans l'approche ESG d'Axiom AI de deux manières : 1. Pour les non-financières pour lesquelles la biodiversité

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
		sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zone			un impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité.	est un facteur de durabilité matérielle, notre notation ESG prend en compte leurs opérations dans des zones importantes pour la biodiversité (e.g., les zones humides Ramsar, les sites AZE) et leurs politiques ou engagements en matière de préservation de la biodiversité. 2. Pour les IFs, la biodiversité est prise en compte dans notre notation ACRS à travers l'examen des politiques de prêt/investissement dans 3 secteurs très à fort impact: l'huile de palme, sylviculture/pâte à papier et l'agriculture. La faible qualité ou l'absence de politiques se traduira par un score ACRS inférieur. En 2025, les politiques d'exclusion ont été mises à jour pour intégrer des exclusions biodiversité concernant l'huile de palme et les pesticides.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
						Prochaine période de référence : En 2026, nous souhaitons approfondir l'analyse d'impacts et de dépendances.
Eau	8. Rejets dans l'eau (Tonnes)	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,00005	0,0016	11%	Une correction dans la prise en compte des données transmises par notre fournisseur concernant ce PAI ne permet pas d'analyser de manière pertinente la variation de l'indicateur entre 2024 et 2025. La comparaison sera reprise l'année prochaine.
						Approche générale : La consommation d'eau est prise en compte dans les notes ESG des entreprises . L'absence des données publiées se traduira par une note ESG inférieure. Les données disponibles sur cet indicateur sont toutefois limitées. Prochaine période de référence : La valeur de ce PAI est très basse et il n'a donc pas été identifié comme une priorité.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs (Tonnes)	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros	18,37	2,31		Le ratio a augmenté principalement sous l'effet de la hausse des encours du fonds AEMCB, portant tant sur des émetteurs déjà présents en portefeuille que sur de nouveaux émetteurs, et, dans une
						Approche générale : L'élimination des déchets est prise en compte dans les notes ESG des entreprises. L'absence des données publiées se traduira par une note ESG inférieure. Les données disponibles sur cet

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
		investi, en moyenne pondérée			31%	moindre mesure, de l'intégration des fonds Silex.	indicateur sont toutefois limitées. Prochaine période de référence : En 2026, nous nous efforcerons d'augmenter la couverture de ce PAI.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales (%)	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC en anglais) ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,4	7,8	64%	La part des entreprises ayant commis des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE (PAI 10) a fortement baissé. Cela s'explique par la régularisation de plusieurs émetteurs qui étaient en violation l'année dernière, et du fait qu'aucun autre émetteur de notre portefeuille n'a par ailleurs fait l'objet d'une nouvelle violation sur la période.	Approche générale : L'approche d'investissement responsable d'Axiom AI est guidée par des normes internationales telles que les principes du Pacte mondial de l'ONU et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, afin d'évaluer le comportement des entreprises. Exclusions : Tous nos fonds sont soumis à des exclusions normatives des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du UNGC. Les exclusions sont guidées par la liste d'exclusion

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
						Il convient de mentionner que l'évaluation effectuée par le fournisseur de données comprend des éléments de la convention de l'Organisation Internationale du Travail.	du fonds de pension du gouvernement norvégien. Notre fonds Article 9 dispose d'une liste d'exclusion spécifique comprenant des entreprises supplémentaires. Ces entreprises sont sélectionnées sur la base de notre base de données des controverses des IFs. Prochaine période de référence : L'indicateur ayant vu sa valeur fortement baisser cette année, nous allons simplement continuer notre surveillance en 2026.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni	9,4	15,7	79%	Cet indicateur est basé sur l'évaluation de 10 politiques différentes dans des thèmes liés à l'UNGC. Axiom AI a déterminé un seuil minimum de 5 pour qualifier l'entreprise comme ayant des politiques suffisantes. Selon notre fournisseur de données, il n'y a	Approche générale : En complément du PAI 10, ce PAI suit la part des investissements dans les entreprises qui ne disposent pas de processus et de mécanismes de conformité permettant d'évaluer le respect des principes d'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
	l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (%)	de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations en cas de violation de ces principes				qu'une poignée d'entreprises qui n'ont aucune politique. L'exposition aux entreprises dépourvues de processus et de mécanismes de conformité au Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE a pour sa part baissé sous l'effet de l'application de politique pour des entreprises restées en portefeuille.	Ce suivi est effectué pour tous les actifs gérés à l'aide de données provenant d'un fournisseur de données tiers. Prochaine période de référence : La comparaison avec les pairs nous a montré que notre exposition à cet indicateur pourrait être supérieure à la moyenne, ce qui était prévisible car le seuil que nous avons fixé est assez élevé. Nous continuerons à surveiller l'indicateur et à coupler toute action avec les résultats du PAI 10.
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (%)	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	20,8%	22,3%	70%	L'indicateur a légèrement diminué, d'une part du fait d'écarts de rémunération globalement stables au sein des entreprises restées en portefeuille, et d'autre part en raison de l'intégration de nouvelles entreprises présentant en moyenne	Approche générale : L'indicateur de rémunération entre hommes et femmes est pris en compte dans les scores ESG des entreprises. L'absence des données publiées se traduit par une note ESG inférieure. La politique ESG de notre fournisseur de recommandations de vote prévoit le soutien aux

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
					des écarts inférieurs à ceux des sociétés sorties du portefeuille.	résolutions demandant une meilleure transparence sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les actions mises en place pour réduire cet écart de rémunération. Prochaine période de référence : Le suivi de ce PAI se poursuivra, aucun objectif spécifique n'a été fixé car les changements d'une année sur l'autre restent faibles.
13.Mixité au sein des organes de gouvernance (%)	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	38%	37%	72%	L'indicateur a connu une évolution positive, principalement du fait des entreprises déjà présentes en portefeuille, qui ont augmenté la part des femmes au sein de leurs organes de gouvernance, les nouvelles entreprises intégrées affichant en moyenne une part de femmes moins élevée.	Approche générale : Les indicateurs de diversité des genres sont pris en compte dans les scores ESG des entreprises. L'absence des données publiées se traduit par une note ESG inférieure. Vote par procuration : Axiom AI vote contre la réélection ou l'élection d'administrateurs hommes dans les entreprises où la proportion de femmes au conseil d'administration est inférieure à 30% et qui n'ont pas fixé d'objectifs en matière

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
						de diversité. En 2025, nous avons formalisé une politique de vote interne définissant nos positions et principes de vote, qui s'appliqueront à partir de 2026. Axiom AI votera systématiquement contre toute résolution pour la nomination de membres masculins si la part des femmes au conseil d'administration est inférieure à 40%. Prochaine période de référence : Le suivi de ce PAI se poursuivra, aucun objectif spécifique n'a été fixé car nous constatons une amélioration continue de l'indicateur.
14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) (%)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,09%	0,01%	58%	Un investissement provenant d'un fonds Silex ainsi que la mise à jour de l'exposition d'une entreprise déjà en portefeuille l'année dernière nous ont exposé à ce PAI. Il convient de noter que les politiques	Approche générale/exclusions : Axiom AI considère comme armes controversées : les mines antipersonnel, les armes à sous-munitions, les armes chimiques et biologiques, les armes à laser aveuglant et les fragments indétectables, l'uranium appauvri, les armes

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DÉTENUES						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture 2025	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
					d'exclusion d'Axiom AI ont commencé à s'appliquer aux fonds Silex en 2026.	incendiaires et les armes nucléaires. L'exclusion s'applique aux entreprises qui sont impliquées dans i.) la fabrication de composants d'armes destinés uniquement à être utilisés dans la production et qui sont essentiels au fonctionnement de ces armes, ou ii.) qui fournissent des produits et/ou des services tels que le stockage et le transfert, et la vente d'armes controversées. Ces entreprises sont exclues des investissements de tous nos fonds. Prochaine période de référence : Notre part d'investissements sur ce PAI est proche de 0%, et nous nous efforcerons à appliquer notre politique d'exclusion pour atteindre une exposition nulle.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉTATS ET SUPRANATIONALES						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises et prévues, et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité des GES	Intensité des GES des pays d'investissement	315	347	L'indicateur a diminué grâce à la baisse d'intensité en GES de la majorité des pays investis, ainsi que de faibles investissements dans les pays ayant les plus hautes intensités.	Approche générale/exclusion : Axiom AI n'a pas de stratégies de fonds axées sur les investissements dans la dette souveraine, notre exposition est donc très limitée. Prochaine période de référence : La politique d'exclusion a été jugée suffisante pour contrôler cet PAI.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales, au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0%	0%	Pas de changement par rapport à la période précédente car notre exposition à cet indicateur est limitée par notre politique pays.	Approche générale/exclusion : Étant donné qu'Axiom AI limite les investissements dans la dette souveraine à tous les pays qui se situent dans les premier et deuxième quartiles de l'UN SDG Country Index, ces pays ne sont généralement pas sujets à des violations sociales, telles que mentionnées dans les traités et conventions internationaux et les principes des Nations unies. Prochaine période de référence : Notre part d'investissements sur ce PAI est de 0% et continuera à l'être puisque nous continuons à appliquer notre politique d'exclusions.

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	7. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	NA	NA	NA	Axiom AI n'a pas d'exposition aux actifs immobiliers.
Efficacité énergétique	8. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	NA	NA	NA	Axiom AI n'a pas d'exposition aux actifs immobiliers.

INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIES A L'ENVIRONNEMENT, SUPPLEMENTAIRES

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'Accord de Paris	16%	21%	72%	L'indicateur s'est amélioré, principalement à la suite du changement d'évaluation d'entreprises restées en portefeuille qui ont mis en place des objectifs de décarbonation qu'elles n'avaient pas fixés en 2024, et ce malgré l'entrée de nouvelles entreprises n'ayant pas mis en place d'initiatives de décarbonation.	Approche générale : L'exposition à ce PAI est limitée par notre définition des investissements durables, qui exige que les institutions financières aient des objectifs de décarbonisation. Prochaine période de référence : En 2026, nous allons continuer à faire de l'engagement avec certains des émetteurs qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions.

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Couverture	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Part des investissements dans des entités n'ayant pas de politique de lutte contre la corruption et les	0,19%	0,01%	71%	La légère hausse observée cette année s'explique par la mise à jour des données de deux entreprises restées en portefeuille, désormais considérées par notre	Approche générale : L'exposition à ce PAI est limitée par l'application de notre test de bonne gouvernance pour nos fonds des articles 8 et 9.

		pots-de-vin conforme à la convention des Nations unies contre la corruption (%)				fournisseur de données comme ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption, alors qu'elles n'étaient pas signalées comme telles l'an dernier.	Prochaine période de référence : Aucune mesure n'est prévue pour l'instant car l'exposition est très faible.
--	--	--	--	--	--	--	---

ii. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Identification. La SFDR a défini une série d'indicateurs obligatoires et volontaires censés mesurer le degré d'impact négatif que les sociétés de gestion peuvent avoir sur l'environnement et la société par le biais de leurs investissements dans des entreprises et des États.

Le processus d'identification de la matérialité de ces PAI s'est déroulé en deux étapes. Dans un premier temps, nous avons comparé les PAI avec les différents éléments de notre politique d'investissement responsable. Ce processus a permis d'identifier les indicateurs déjà pris en compte, directement ou indirectement, ainsi que l'impact de ces politiques sur la limitation de ces impacts négatifs. Le processus a également mis en évidence les indicateurs pour lesquels les politiques sont manquantes ou pourraient être améliorées.

La deuxième étape consistait à quantifier les indicateurs, elle comprenait également la recherche des fournisseurs de données. En 2023, nous avons pu effectuer la première mesure stabilisée, car notre fournisseur de données a été en mesure de fournir les chiffres définitifs. En 2024, la qualité et la couverture des données ont continué à s'améliorer, notamment en ce qui concerne la biodiversité. En 2025, nous avons ajouté un fournisseur de données afin de continuer à améliorer la couverture et la qualité des données.

Établissement des priorités. Le Comité ESG est l'organe qui a la responsabilité globale de définir les PAIs prioritaires au niveau de l'entité et des fonds, ainsi que les politiques qui doivent être améliorées ou mises en place pour réduire les impacts négatifs de nos investissements. Une première priorisation a été effectuée en 2022 par la sélection des PAI au niveau du fonds pour nos fonds articles 8 et 9. Cette priorisation a principalement pris en compte la matérialité des PAI pour les entreprises du secteur financier, le secteur dans lequel Axiom AI investit le plus.

En 2023, nous avons déterminé des règles plus détaillées sur la manière dont les PAI allaient être intégrés pour appliquer le principe de « ne pas nuire de manière significative » de la SFDR. Une priorisation a donc été effectuée pour définir les seuils d'exclusion en fonction de la matérialité du PAI. Ci-dessous, un résumé :

- PAI 1 (émissions absolues de GES), nous veillons à ce que les entreprises n'augmentent pas de manière significative leurs émissions de GES d'une année sur l'autre, en particulier celles qui affichent les émissions absolues de GES les plus élevées de leur secteur.
- PAI 3 (intensité de GES) : les sociétés ne peuvent pas afficher une valeur extrême.
- PAI 4 (sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles) : aucune entreprise du secteur des combustibles fossiles ne peut être considérée comme un investissement durable
- PAI 5 (part de consommation et de production d'énergies non renouvelables) : une entreprise ne peut pas afficher une valeur extrême
- PAI 6 (intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique) : aucune entreprise active dans ces secteurs ne peut être considérée comme un investissement durable.
- PAI 10 (violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) : les entreprises ne peuvent pas enfreindre les principes.

- PAI 11 (absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) : il s'agit de sociétés ayant défini un nombre minimum de politiques conformes aux deux standards du marché.
- PAI 12 (écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé) : il ne s'agit pas de sociétés dont l'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé affiche une valeur extrême.
- PAI 13 (mixité au sein des organes de gouvernance) : il s'agit de sociétés dont la représentation des femmes au sein des organes de gouvernance est supérieure à 20%.
- PAI 14 (exposition à des armes controversées) : il ne s'agit pas de sociétés ayant des activités directement liées aux fabricants d'armes controversées ainsi qu'aux fournisseurs de composants et de services.

Bien que nos fournisseurs de données aient augmenté leur couverture en 2025, pour plusieurs sociétés, les taux de couverture restent faibles en ce qui concerne les PAI 8 (rejets dans l'eau) et 9 (ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs). Ces indicateurs ne sont toutefois pas matériels pour les sociétés classées investissements durables, ces dernières étant pour l'instant uniquement composées de banques et d'assureurs.

iii. Politique d'engagement

Axiom AI fait de l'engagement sur des sujets liés au climat avec les banques européennes d'importance systémique mondiale par le biais d'un dialogue collectif et individuel, et avec les petites et moyennes banques via un dialogue bilatéral. Nous sommes membres du Institutional Investors Group on Climate Change et participons au groupe « Banks Engagement and Research Initiative (BERI) ». Cette démarche peut avoir un impact sur les indicateurs des PAI 1 à 3, cependant nous ne pouvons pas établir un lien de causalité direct.

En termes de vote par procuration, Axiom AI a pour politique de voter contre la réélection ou l'élection d'administrateurs hommes dans les entreprises pour lesquelles la proportion de femmes au conseil d'administration est inférieure à 30% et qui n'ont pas fixé d'objectifs en matière de diversité. Étant donné le faible poids d'Axiom AI sur ses émetteurs d'actions, nous ne pouvons pas affirmer que cette politique a un impact sur l'indicateur du PAI 13. Axiom AI soutient également les résolutions demandant une meilleure transparence sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les actions mises en place pour réduire ces écarts.

iv. Références aux normes internationales

Axiom AI participe à des initiatives internationales et nationales visant à promouvoir le développement durable dans le secteur financier. Nous sommes membres des *Principles for Responsible Investment* depuis 2016², et avons rejoint le *Institutional Investors Group on Climate Change* en 2021 et le *CDP* en 2022.

² Notre dernier rapport est disponible ici : <https://ctp.unpri.org/dataportalv2/transparency>

Nous sommes convaincus de l'importance pour le secteur financier de contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris. Les détails de notre démarche sont présentés dans la section I.F. de notre rapport climat³.

³ https://www.axiom-ai.com/fileadmin/user_upload/document/Investissement_responsable/Rapport_Art._29_LEC_Axiom_2025_vFinal.pdf